

Le chèque CADEAU

BOUFFÉRE • LA GUYONNIÈRE • MONTAIGU
SAINT-GEORGES-DE-MONTAIGU • SAINT-HILAIRE-DE-LOULAY



BON DE COMMANDE

Nom/Prénom : _____

Adresse de livraison : _____

Code postal et ville : _____

Numéro de SIRET : _____

Mail : _____

Téléphone : _____

ARTICLES	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	TOTAL
----------	----------	---------------	-------

CARNET DE 5 CHEQUES CADEAUX A 5€	25€
--	-------	-----	-------

NET A PAYER		
-------------	--	--	-------

- L'acheteur déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente.
Date, signature et cachet de l'entreprise.

Référence de votre règlement par chèque

Banque _____

N° de chèque _____

Bon de commande à retourner à l'office de tourisme
67 rue Georges Clemenceau - 85600 Montaigu-Vendée





CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Clauses générales

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les ventes de chèques cadeaux. Par la signature du bon de commande, le client reconnaît en avoir pris connaissance et les accepter.

Commande

La commande de chèques cadeaux est faite par le demandeur sous son unique responsabilité, conformément aux prescriptions fixées dans les conditions générales de vente. Le bon de commande doit obligatoirement comporter le nom et la signature du demandeur ainsi que son cachet professionnel (le cas échéant).

Validité de la commande

La commande de chèques cadeaux doit être accompagnée du règlement par chèque à l'ordre de l'Association Cœur de Ville de Montaigu. L'association se réserve le droit de ne traiter la commande qu'après avoir vérifié la régularité du paiement.

Livraison

Les frais de livraison sont gratuits. Le client pourra demander, à ses frais, un mode de livraison spécifique par mention inscrite sur le bon de commande.

Retour

Les chèques cadeaux non utilisés ou dont la date de validité est dépassée ne pourront être échangés ou repris par l'association. Toute demande de remboursement sera refusée.

Opposition

Les chèques cadeaux perdus ou volés ne peuvent donner lieu ni à un échange ni à un remboursement.

Interdiction à la revente

Le client s'interdit de revendre les chèques cadeaux. L'association Cœur de Ville de Montaigu se réserve le droit de mettre fin à ses relations commerciales avec tout client manquant à cette obligation et ce, sans préavis, ni indemnités.

Où les dépenser?

Chez tous les commerçants, artisans et entreprises adhérents au dispositif. La liste sera régulièrement mise à jour sur le site www.montaigu-vendee.com. Des autocollants spéciaux seront distribués aux adhérents. Chaque adhérent se réserve le droit de soumettre l'acceptation des chèques cadeaux à des conditions particulières (exclusion de certains produits, etc).